

*Le Budget—M. Penner*

[Texte]

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS ÉTUDIANTS

Question n° 78—**Mme McDonald:**

1. Au cours de la dernière année, la Direction générale du Programme canadien de prêts étudiants a-t-elle reçu des plaintes au sujet de l'Annexe 2 du formulaire de demande de prêt et, dans l'affirmative, combien?

2. Des étudiants à temps plein du niveau postsecondaire doivent-ils payer des intérêts sur leur prêt étudiant à cause d'erreurs dans l'Annexe 2 qu'ils ont remplie et, dans l'affirmative, dans combien de cas?

3. Depuis le 4 septembre 1984, le secrétaire d'État a-t-il utilisé son pouvoir discrétionnaire ministériel pour remettre les intérêts qui s'accumulaient sur un prêt étudiant canadien parce que l'intéressé n'avait pas rempli l'Annexe 2 et qu'il demeurait étudiant à temps plein ou temps partiel et, dans l'affirmative, à combien de reprises?

**L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada):** 1. Une énorme quantité de demandes de renseignements écrites et téléphoniques, dont des plaintes au sujet de l'Annexe 2 parviennent tous les jours au Programme canadien de prêts aux étudiants. Par ailleurs, parce que le Programme ne classe pas ces demandes par sujet, il ne peut pas fournir le nombre de plaintes au sujet de l'Annexe 2.

2. Non.

3. Non.

LES INSTALLATIONS DE VIA RAIL POUR LES NON-FUMEURS

Question n° 79—**Mme McDonald:**

1. Dans les installations de VIA Rail, prévoit-on, pour les non-fumeurs, des dispositions pour a) des espaces d'air entièrement libre de fumée, b) des endroits désignés pour non-fumeurs mais non ventilés séparément et, dans l'affirmative, lesquels et (i) sur quels trains de voyageurs (ii) dans quelles gares ferroviaires ces dispositions s'appliquent-elles?

2. VIA Rail annule-t-elle ses services ferroviaires réguliers pour non-fumeurs et, dans l'affirmative, à combien de reprises?

3. Le gouvernement sait-il si on a nommé des présidents de comités de la santé et de la sécurité pour promouvoir le tabagisme et lutter contre l'établissement d'un milieu de travail sans fumée et contre la protection des voyageurs de VIA Rail contre la fumée des autres fumeurs?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** 1. a) Tous les trains de VIA desservant les itinéraires suivants comportent des wagons entièrement libres de fumée: Montréal-Québec (sur la rive sud), Montréal-Ottawa, Ottawa-Toronto (sauf le train de nuit), Montréal-Toronto (sauf le train de nuit), Toronto-Windsor, Toronto-Sarnia, Toronto-London et Toronto-Havelock.

b) des endroits désignés pour non-fumeurs mais non ventilés séparément sont fournis: (i) sur tous les itinéraires exploités par VIA; (ii) aux gares suivants: Vancouver, Winnipeg, Windsor, Chatham, London, Woodstock, Stratford, Kitchener, Brantford, Toronto, Kingston, Belleville, Brampton, Guelph, Sudbury, Moncton, Sussex, Saint John, Campbellton, Bathurst, Sackville, Charlottetown, Truro, Sydney, Antigonish, Port Hawkesbury, North Sydney et Halifax.

2. VIA Rail n'annule pas ses services ferroviaires réguliers pour non-fumeurs.

3. Un comité de la santé et de la sécurité a été créé à VIA pour promouvoir un milieu sans fumée et non pas pour lutter contre. VIA s'est engagé à améliorer la protection des voyageurs de VIA Rail contre la fumée des autres fumeurs dans la mesure du possible.

[Traduction]

**M. le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait me dire quand je peux m'attendre à avoir la réponse à la question n° 63?

**M. Lewis:** Monsieur le Président, j'en prends note et je communiquerai avec ma collègue dès que possible.

**M. le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** La Présidence doit dire aux députés que nous passons donc maintenant à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 3 avril, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

**M. le Président:** Je devrais peut-être signaler aux députés, avant d'entamer le débat, qu'étant donné qu'il s'agit du débat sur le budget, il n'y aura pas d'heure réservée aux initiatives parlementaires ni de débat sur la motion d'ajournement ce soir.

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté à la Chambre le 18 février dernier, est sous de nombreux rapports un document fort étrange. Certains auraient dit que c'est un bulletin scolaire sur la situation économique. Si tel est le cas, ce n'est pas un bulletin que je voudrais présenter à mes parents si j'étais étudiant.

Le ministre a déclaré que ce budget constitue un répit avant la réforme fiscale. Il accorde peut-être un répit au ministre des Finances et au gouvernement, mais il en accorde assurément un aux sociétés qui continuent à profiter de concessions fiscales avant que la réforme ne soit instituée. Toutefois, il n'accorde aucun répit à ceux qui sont tenus de payer davantage en vertu du présent budget et des budgets précédents du ministre. Pour ceux qui appartiennent à la catégorie de contribuables qu'on appelle les travailleurs pauvres, ceux qui n'ont pas d'emploi ou qui vivent dans une région du Canada particulièrement désavantagée sur le plan économique, il n'y a aucun répit, car le fardeau fiscal est un peu plus lourd et il n'y a aucun allègement en perspective.